



CCW Meeting of High Contracting Parties

Agenda Items 14 and 15

Issues related to the Implementation Support Unit

Financial issues related to the Convention and its annexed

Protocols

Geneva, 22 November

H.E. Sabrina Dallafior
Permanent Representative of Switzerland to the Conference on Disarmament, Geneva

Monsieur le Président,

Nous tenons en tout premier lieu à vous faire part de notre gratitude afin tous vos efforts afin de permettre à la CCAC de relever les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Nous restons gravement préoccupés par la situation financière. Celle-ci semble s'être péjorée encore cette année avec notamment la dissolution dans les faits de l'Unité d'appui à l'application. Dans ce contexte, l'adoption rapide de mesures additionnelles permettant d'assainir et de pérenniser la situation financière est nécessaire.

Dans ce contexte, nous saluons les éléments de décision que vous avez soumis à notre considération. Quelques commentaires à ce sujet.

Tout d'abord concernant les non paiements.

- Le fait que certaines Hautes parties contractantes ne s'acquittent pas de leur obligations financières est au centre des difficultés auxquels nous faisons face. Nous appelons toutes

les parties contractantes à respecter leurs obligations à l'endroit de la convention et ceci dans les délais impartis

- Nous restons préoccupés par le fait que nonobstant les mesures adoptées lors de la Réunion des Hautes parties l'année dernière, nous sommes confrontés à nouveau cette année par des cas de non-paiement.
 - Par ailleurs, nombre d'Etats ayant des arriérés ne les ont pas réglés.
- Plusieurs possibles mesures afin de décourager tout non-paiement ont été mentionnées lors de nos débats par certains intervenants.
- Pour notre part, une mesure nous semblerait particulièrement opportune, à savoir que toute Haute partie contractante ayant des arriérés allant au-delà de deux ans soit invitée à communiquer les raisons sous-tendant cette situation, ce qui permettrait par la suite de mieux déterminer comment la résorber.

- La question des liquidités est un autre sujet qui nécessite que nous adoptions une ou un train de mesures, car cette problématique se présenterait même en l'absence de non-paiements.
- En tout premier lieu, nous pouvons pleinement appuyer la proposition que vous avez formulée concernant la précision à apporter à la décision prise l'année dernière concernant l'utilisation de fonds non-dépensés, à savoir l'utilisation par l'ONU des crédits avant la clôture des comptes.
- Concernant les deux autres mesures que vous avez soumises à notre considération, il convient de bien les dissocier.
- La majoration 15 % de la contribution annuelle retient notre soutien,
 - Cette mesure permettrait de générer des liquidités,
 - Elle est déjà mise en œuvre dans le cadre d'autres convention et a fait ses preuves, à commencer par le TNP,
 - Par ailleurs, le fait qu'elle a déjà été validée dans plusieurs cadres conventionnelles soulignent que celle-ci est sur le plan juridique acceptable par la grande majorité des Hautes parties contractantes.
- L'établissement d'un fond de réserve est une mesure également d'intérêt pour répondre au défi des liquidités,
 - Une telle mesure a déjà été adoptée par nombre de conventions même si pas dans le domaine du désarmement,
 - A notre sens, un tel fonds de réserve devrait être alimenté par des contributions obligatoires,
 - Afin que le fardeau soit partagé,

- Mais également car nous avons des doutes qu'une approche basée sur des contributions volontaires uniquement ne permettra pas de générer des fonds suffisants,
 - Pour leur part, les arriérés de longue date pourraient alimenter le fonds de réserve lors de leur règlement.
-
- Concernant l'ISU, nous sommes particulièrement préoccupés par les incertitudes liées à cette question,
 - La dissolution de l'ISU dans les faits soulève d'importantes questions, notamment concernant le soutien dont les différents titulaires de tâches doivent pouvoir disposer,
 - Il est essentiel que la situation soit pérennisée dans les plus brefs délais,
 - Pour notre part, deux options nous semblent envisageables,
 - A savoir l'intégration de l'ISU au sein du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU,
 - Ou le maintien de la structure actuelle mais complétée par un train de mesure permettant d'assurer sa pérennité,
 - Quel que soit l'option choisie, il nous semble essentiel que le rôle de chacun, à savoir les devoirs et prérogatives à la fois des HCP et des services de l'ONU devraient faire l'objet d'une clarification.